

Session hiver 2025

Recommandations de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

Berne-Liebefeld, le 20 novembre 2025

Objets:

CONSEIL NATIONAL

1. **25.3041 | Vers l'élimination des cancers dus aux HPV en Suisse2**
 Recommandation pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
2. **17.480 | Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins2**
 Recommandation pharmaSuisse : Ne pas entrer en matière
3. **25.3259 | Une participation accrue pour une meilleure transition numérique3**
 Recommandation pharmaSuisse : Adopter
4. **20.490 | Industrie pharmaceutique et médecine. Plus de transparence !3**
 Recommandation pharmaSuisse : Classer

CONSEIL DES ÉTATS

5. **25.4379 | Pas d'augmentations du prix des médicaments en raison du conflit douanier avec les États-Unis4**
 Recommandation pharmaSuisse : Rejeter
6. **22.3562 | LAMal. Un projet pilote visant à rembourser les prestations médicales fournies dans les pays voisins.....4**
 Recommandation pharmaSuisse : Rejeter
7. **24.3736 | Stratégie nationale de prévention 20405**
 Recommandation pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
8. **25.4188 | Garantir la sécurité de l'approvisionnement et un accès rapide aux médicaments innovants.....5**
 Recommandation pharmaSuisse : Adopter

CONSEIL NATIONAL

1. 25.3041 | Vers l'élimination des cancers dus aux HPV en Suisse

N° / Type 25.3041 / Motion Christian Lohr

Recommandation pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient la motion et l'objectif de politique sanitaire visant à éliminer les cancers liés au HPV grâce à des mesures ciblées.

L'augmentation du taux de couverture vaccinale est un élément essentiel. En tant que centres de vaccination médicalement qualifiés, établis et largement acceptés, les pharmacies sont particulièrement bien placées pour améliorer l'accès à la vaccination: les pharmaciennes et les pharmaciens sont des personnes de profession médicale hautement qualifiées et possèdent les compétences nécessaires pour conseiller la patientèle en matière de vaccination et injecter les vaccins. Ils peuvent jouer un rôle complémentaire décisif et devraient donc être intégrés dans les programmes cantonaux de vaccination en tant que partie intégrante des soins de premier recours, afin d'exploiter pleinement leur potentiel, notamment au regard de la révision de la législation (art. 26 LAMal) qui autorise désormais la facturation des prestations à l'AOS.

La facilité d'accès, les heures d'ouverture plus flexibles et le temps d'attente plus court pour obtenir un rendez-vous de vaccination (ou la vaccination sans rendez-vous) peuvent inciter les gens à se faire vacciner en pharmacie. Les pharmacies offrent une alternative intéressante et un complément équitable pour les vaccinations, en particulier pour les garçons, qui sont moins bien pris en charge que les filles dans le système de santé actuel (passage du pédiatre au médecin de famille, absence d'examens gynécologiques, différences cantonales dans le système médical scolaire).

2. 17.480 | Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins

N° / Type 17.480 / Initiative parlementaire Thomas Weibel

Recommandation pharmaSuisse : Ne pas entrer en matière

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient l'objectif visant à soulager les urgences hospitalières afin qu'elles puissent remplir leur mission principale, à savoir prodiguer des soins rapides et efficaces dans les cas graves. Comme indiqué, les pharmacies pourraient ici, en tant que prestataires de soins médicaux de premier recours, offrir un point de contact possible pour soulager les services hospitaliers en cas de problèmes de santé simples et pour la redirection (triage), même aux heures creuses ou le week-end, sans rendez-vous ni temps d'attente (cf. [Papier de position sur la prise en charge initiale des cas médicaux simples et redirection \(triage\) dans les pharmacies](#)).

La taxe prévue pour les cas bénins aux urgences hospitalières n'est toutefois pas jugée pertinente pour différentes raisons:

- Inégalité de traitement entre les prestataires: afin d'inciter les personnes assurées à se rendre dans une pharmacie, les prestataires devraient bénéficier d'un traitement égal en termes de conditions et de rémunération. Comme le Conseil fédéral l'indique dans sa prise de position du 20 août 2025, les prestations de diagnostic et de traitement par des pharmaciennes ou des pharmaciens ne sont pas prévues par la LAMal et ne sont donc pas remboursées par l'AOS. Ainsi, le transfert vers les urgences hospitalières devrait également être pris en charge les patients eux-mêmes.

- Mise en œuvre et efficacité discutables: il existe diverses incertitudes quant à la mise en œuvre et à l'effet escompté. Que se passe-t-il, entre autres, avec les urgences médicales qui se rendent aux urgences sans lettre d'orientation médicale en raison d'un manque de disponibilité ? Ou dans quelle mesure la charge administrative est-elle acceptable ? Malgré les différences cantonales en matière de surcharge des services d'urgence, pharmaSuisse estime qu'une introduction uniforme à l'échelle nationale serait nécessaire (propositions minoritaires I et IV). Vient ensuite la grande question de l'effet escompté: comme l'explique le Conseil fédéral, les deux variantes de la taxe pour les cas bénins ne s'appliqueraient probablement qu'à un faible pourcentage de personnes assurées, outre les éventuelles exceptions. Une mesure dont l'effet escompté est aussi faible doit être sérieusement remise en question.
- Nécessité de promouvoir les compétences en matière de santé et les campagnes d'information: en 2016 comme en 2022, les services d'urgence ont été sollicités de manière croissante principalement par les enfants en bas âge (0-5 ans), mais aussi par les 19-25 ans, plus souvent par la population étrangère résidente et par les utilisateurs multiples (cf. [Bulletin Obsan 10/2024](#), [Obsan Dossier 64, 2018](#)). Il est important de renforcer les compétences de la population en matière de santé et de la sensibiliser aux offres de soins existantes.

pharmaSuisse soutient les efforts visant à **renforcer les soins de premier recours** pour la population, tant en luttant contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qu'en améliorant les conditions-cadres pour les modèles de soins intégrés.

3. 25.3259 | Une participation accrue pour une meilleure transition numérique

N° / Type [25.3259](#) / Motion Matthias Michel

Recommandation pharmaSuisse : Adopter

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient la demande d'une meilleure numérisation en Suisse. Une approche coordonnée, transparente et participative, telle qu'elle est demandée dans la motion, est essentielle pour faire avancer la numérisation au sens d'un partenariat public-privé efficace.

Les pharmaciennes et pharmaciens s'engagent activement en faveur de la numérisation du système de santé, par exemple avec des projets tels que l'ordonnance électronique ([E-Ordonnance Suisse](#)), et y voient un grand potentiel en termes d'efficacité, de qualité et de sécurité des patients. La participation des acteurs de terrain, tels que les pharmacies, est essentielle pour développer des solutions viables, pratiques et en réseau.

4. 20.490 | Industrie pharmaceutique et médecine. Plus de transparence !

N° / Type [20.490](#) / Initiative parlementaire Baptiste Hurni

Recommandation pharmaSuisse : Classer

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse **recommande de suivre la proposition de la majorité de la commission** et de rejeter l'initiative parlementaire 20.490.

Dans son argumentation, pharmaSuisse renvoie au communiqué de presse de la CSSS-N: dans la proposition faite, la charge administrative et le champ d'application personnel et matériel sont sans commune mesure avec la plus-value attendue.

Avant d'introduire de nouvelles réglementations, il convient d'en examiner soigneusement les effets. Il est notamment nécessaire de réaliser une analyse coûts-bénéfices approfondie ou une analyse d'impact de la réglementation qui mette en relation la charge administrative et la plus-value potentielle. Cette analyse doit associer tous les groupes concernés, des patients à l'industrie et aux autorités en passant par les professionnels de la santé.

CONSEIL DES ÉTATS

5. 25.4379 | Pas d'augmentations du prix des médicaments en raison du conflit douanier avec les États-Unis

N° / Type 25.4379 / Motion Flavia Wasserfallen

Recommandation pharmaSuisse : Rejeter

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse rejette la motion dans sa forme actuelle, car son adoption pourrait compromettre la sécurité d'approvisionnement. Indépendamment de la politique douanière américaine, la récente décision des États-Unis d'utiliser la Suisse comme pays de référence pour les prix des médicaments américains accroît encore la pression sur les prix et augmente le risque que les fabricants évitent le marché suisse. Cela pourrait limiter la disponibilité de médicaments importants. Dans le même temps, pharmaSuisse partage la demande de l'auteure de la motion visant à mettre en œuvre sans délai et dans son intégralité le 2^e volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts. Une politique des prix équilibrée est nécessaire pour garantir à la fois l'approvisionnement et la viabilité financière du système.

6. 22.3562 | LAMal. Un projet pilote visant à rembourser les prestations médicales fournies dans les pays voisins

N° / Type 22.3562 / Motion Philippe Nantermod

Recommandation pharmaSuisse : Rejeter

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse recommande de suivre la **proposition unanime** de la CSSS-E et de rejeter la motion 22.3562 pour les raisons suivantes:

- L'art. 59b, al. 2 LAMal prévoit déjà la possibilité de mener des projets pilotes à l'étranger.
- Avec le nouvel article 59b, al. 2 LAMal, le DFI n'a pas la compétence d'initier de lui-même des projets pilotes.
- L'assouplissement du principe de territorialité concernant l'obtention de prestations médicales à l'étranger s'applique également à l'achat de médicaments à l'étranger. Le Conseil des États a confirmé sa volonté de maintenir le principe de territorialité en rejetant la motion Dobler (23.4177) lors de la dernière session d'automne.
- De plus, dans un souci d'égalité de traitement, il faudrait garantir que les mêmes critères de qualité qu'en Suisse s'appliquent aux prestations fournies à l'étranger.
- Les coûts liés aux plans de médication électroniques, à la vérification de l'origine et aux questions de responsabilité sont sans commune mesure avec les économies réalisées.
- En cas de complications ou de traitements ultérieurs, le système de santé suisse devrait intervenir, ce qui entraînerait des coûts supplémentaires et des risques.

Cette position est partagée par différents partenaires issus de l'industrie et du secteur des prestataires de services.

7. 24.3736 | Stratégie nationale de prévention 2040

N° / Type 24.3736 / Motion Bettina Balmer

Recommandation pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient la recommandation du Conseil fédéral d'adopter la motion sur la Stratégie nationale de prévention 2040 et de garantir une solution de continuité durable et globale pour la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (MNT) et la stratégie nationale Addictions. La prévention est un élément essentiel de la promotion de la santé publique et contribue également à remplir l'objectif majeur de maîtrise des coûts de la santé. À cet égard, une mise en œuvre harmonisée des mesures de prévention à l'échelon cantonal joue un rôle crucial pour garantir l'efficacité et l'égalité des chances dans toute la Suisse.

8. 25.4188 | Garantir la sécurité de l'approvisionnement et un accès rapide aux médicaments innovants

N° / Type 25.4188 / Motion Martin Schmid

Recommandation pharmaSuisse : Adopter

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient l'objectif fondamental de l'initiative, qui vise à accélérer l'accès aux médicaments innovants en Suisse et à renforcer la sécurité d'approvisionnement. Les entreprises doivent être incitées à déposer des demandes d'autorisation.

L'initiative s'attaque à un problème central: de nombreuses entreprises ne déposent aucune demande d'autorisation en Suisse. Les incitations à l'**autorisation** sont donc essentielles afin que de nouveaux traitements puissent être commercialisés. Cela vient compléter les incitations prévues dans le 2^e volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts pour le **remboursement**, comme le remboursement dès le jour 0. Les deux approches poursuivent le même objectif – un accès rapide pour les patients – et doivent être coordonnées afin d'éviter les doublons et de garantir l'efficacité.

Personne de contact

Martine Ruggli, présidente
Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse
www.pharmaSuisse.org | publicaffairs@pharmaSuisse.org